



Budget Primitif

2014

du Conseil général de la Sarthe

*L'action départementale en ordre de marche face à la crise :
investissement du Conseil général pour l'avenir des Sarthois*

12 & 13 décembre 2013

Conseil général

Sarthe



SOMMAIRE

Budget du Conseil général 2014	5
Les grands chiffres du budget	9
Commission de l'Emploi, du Développement Economique et Touristique et de l'Aménagement du Territoire	13
Commission de la Solidarité : Enfance-Famille, Personnes Agées et Personnes Handicapées	15
Commission de la Réussite Educative : Collèges et Transports	17
Commission de l'Aménagement Numérique des Territoires, des Infrastructures et des Routes	19
Commission de l'Agriculture, de l'Hydraulique et du Développement rural	21
Commission du Développement durable et de l'Environnement	23
Commission de la Culture, de la Jeunesse et des Sports	25
Commission des Finances, des Ressources et de l'Administration générale	27
Le fonctionnement (recettes et dépenses)	30
L'investissement (recettes et dépenses)	32

BUDGET DU CONSEIL GÉNÉRAL 2014 : 623,1 M€

Malgré la crise, le maintien d'une dynamique départementale

605,6 millions d'euros en 2013

► Ce qu'il faut retenir du budget primitif 2014 du Conseil général

DES INVESTISSEMENTS

- Plan de soutien à l'économie sarthoise

Le plan de soutien en investissement que le Conseil général mettra en œuvre en 2014 se traduira par un effort supplémentaire de près de 8 M€ injecté dans l'économie sarthoise, **dont**

- 1,9 M€ pour engager le volet numérique du plan collège performant
- 1,7 M€ pour l'accélération de travaux en faveur des collèges publics
- 1,6 M€ pour l'aménagement numérique des territoires de la Sarthe (déploiement de la fibre optique)
- 0,7 M€ pour la restructuration de la Bibliothèque Départementale de la Sarthe.
- 0,6 M€ pour les travaux aux Archives départementales
- 0,5 M € pour la création d'un fonds d'avance remboursable vers les PME PMI porteuses de projets de développement (voir plus loin)

- Première programmation du plan collège performant

Au titre du **volet patrimonial** du Plan collège performant, dévoilé en octobre dernier, la première tranche de travaux sur 5 ans représente un montant d'engagement évalué à 119 M€ (pour un total estimé à 330 M€ sur 15 ans). Voici les premiers collèges qui bénéficieront de restructurations lourdes :

Henri Lefevre d' Arnage ,	Maroc-Huchepie du Mans ,
Wilbur Wright de Champagné ,	Belle-Vue de Loué ,
André Pioger de Conlie ,	Léon Bollée de Mulsanne ,
Jean Cocteau de Coulaines ,	Louis Cordelet de Parigné-L'Evêque ,
Petit Versailles de La Flèche	

La phase étude de ces opérations démarrera en 2014, le Conseil général étant par ailleurs dans la phase travaux de sa programmation préalable (opérations majeures en 2014 : Château-du-Loir, Le Lude, Fresnay-sur-Sarthe, Les Sources Le Mans, Noyen-sur-Sarthe)

Au titre du **volet numérique** : en 2014, le Conseil général va engager le raccordement des collèges en liaison fibre optique. Plus de la moitié des collèges devrait être couverte à la fin de l'année, la couverture complète étant envisagée pour la fin 2015.





- Plan stratégique du patrimoine lancé

Le patrimoine bâti en propriété représente environ **202 000 m²** et se compose d'environ 170 sites.

A ces sites s'ajoutent environ 17 000 m² de surface en location.

Ce plan stratégique a le double objectif d'améliorer les performances techniques et fonctionnelles des locaux tout en poursuivant les efforts de rationalisation et d'optimisation du parc.

Pour les sites centraux, le Département retient le scénario suivant :

- L'installation dans la Cité Administrative suite à la libération par les services de l'Etat en avril 2014, avec une liaison avec l'Hôtel du Département
- Le confortement du site de la Croix-de-Pierre comme « pôle » Solidarité
- La création d'un troisième pôle tertiaire sur le site de Bollée-Monthéard après la libération du site par Sarthe Habitat (pour les Sables d'or),
- La libération des locations les plus onéreuses au profit de sites en propriété.

Le Département devrait ainsi passer à terme d'une dispersion actuelle sur 14 sites sur l'agglomération du Mans à 6 sites dont trois principaux (Cité administrative, Croix de Pierre, Bollée-Monthéard).

- PME /PMI : Fonds départemental d'avance remboursable

Il est prévu la mise en place d'un fonds d'avances remboursables au profit des PME- PMI avec l'objectif d'accompagner 5 à 10 projets par an avec une enveloppe de 500 000 €. Avec un abondement attendu du fonds par La Région, les Communautés de Communes et les banques, l'enjeu est pour les entreprises de permettre un effet de levier de 1 à 5 sur leur investissement. Il se veut une nouvelle réponse du Conseil général à un contexte économique local très dégradé en faveur des entreprises qui investissent et se développent.

► Les grands chiffres du Budget (voir annexe pour plus de détails)

Budget du Conseil général 2014 : **623,1 M€**
605,6 millions d'euros en 2013 soit une **évolution 2,81%**

	BP 2013 (en €)	BP 2014 (en €)	Évolution
Dépenses de fonctionnement	486 114 527	496 625 003	2,16 %
Dépenses d'investissement	119 469 356	126 003 443	5,47 %
TOTAL	605 583 883	622 628 446	2,81 %
Recettes de fonctionnement	529 713 072	544 692 439	2,83 %
Recettes d'investissement	75 870 811	77 936 007	2,72 %
TOTAL	605 583 883	622 628 446	2,81 %

L'épargne brute **48,1 M€ (8,82%** contre 8,23 % au BP 2013) et l'épargne nette **28,5 M€ (5,24%** contre 4,38 % au BP 2013).

LES DÉPENSES de fonctionnement : 496,6 M€

54,6 % en faveur de la Solidarité,

21,7 % en faveur de l'emploi de l'éducation,

13,3 % pour le développement du territoire

10,4 % pour la modernisation et la performance de l'Administration départementale (PDA)

LES DEPENSES d'investissement : 126 M€ (+5,47%) dont le remboursement de la dette

Le plan de soutien en investissement de 8 M€

Les dépenses d'investissement s'élèveront à **105,1 M€** contre 97,4 M€ au BP 2013, **soit une progression de + 7,94%**.

- Les équipements départementaux : **71,7 M€**, (28 % pour l'éducation ; 18,2 % pour les Routes, 33,2 % pour les réseaux, 13,8 pour les moyens internes.)

- Les subventions d'équipement versées : **31,3 M€** (24,8 % des dépenses d'investissement)

soit **+1,6 M€ pour l'aide à l'investissements des collectivités sarthoises.**

Dette

19,5 M€ de remboursement du capital de la dette

Baisse de l'annuité de la dette de 2,3 M€ par rapport à 2013 (0,9 M€ remboursement du capital et 1,4 M€ de charges d'intérêts = frais financiers)

Encours prévisionnel de la dette du Département au 1er janvier 2014 : **226,1 M€**

Capacité de désendettement : **4,70 années** contre 5,65 années (2013).

EN FONCTIONNEMENT



- L'augmentation des dépenses d'allocation, tirée par la très forte hausse du RSA

RSA : le coût supplémentaire de l'allocation est estimé pour 2014 à 5,5 M€, correspondant à l'augmentation du nombre de foyers allocataires (effet « volume » de 4 M€) de 7,9 % sur 2014 et à la revalorisation nationale de l'allocation individuelle de 2% (effet « valeur » de 1,5 M€)

Les autres dépenses d'allocation restent très dynamiques, en particulier dans le secteur du handicap (+ 3,7 M€) et de l'APA en établissement. Au total, l'évolution des dépenses de solidarité (incluant notamment celles liées à la protection de l'enfance)

représente **un effort budgétaire de 13 M€ supplémentaires par rapport au BP 2013.**

L'impact budgétaire très significatif des diverses nouvelles « normes » gouvernementales en 2014

Que ce soit dans le domaine des ressources humaines (suppression jour de carence, réforme des retraites, emplois d'avenir, revalorisation des catégories B et C...) ou dans celui de la solidarité (Mineurs étrangers isolés, conventions collectives des personnels médico-sociaux...), le montant total de **l'impact budgétaire lié à la prise en compte des décisions qui s'imposent au Département s'élève pour 2014 à plus de 5 M€ !**

RECETTES : LES GRANDES LIGNES DE 2014

Baisse des dotations de l'Etat : - 4 M€

Le projet de loi de finances (PLF) acte, pour la première fois, la diminution des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales (1,5 milliard d'euros en 2014 puis en 2015). La baisse pour le Département de la Sarthe devrait être de 4 M€ par rapport à 2013.

Effets d'annonce : l'Etat contraint les Départements à augmenter le taux des droits de mutation

L'Etat a annoncé aux Départements qu'ils disposeraient de ressources complémentaires pour le financement des allocations individuelles de solidarité

- Le montant du **nouveau fonds de péréquation** entre les Départements (dit « fonds AIS frais de gestion » normalement attribué à l'Etat) devrait rapporter **7,2 M€** pour la Sarthe, au terme d'un mécanisme péréquisiteur désormais défavorable au Département de la Sarthe (8,3 M€ attendus).

- d'autre part, les Départements pourront porter **le taux des droits de mutation à 4,5%** pendant 2 ans à partir du 1^{er} mars 2014, soit + 0,7% point par rapport au 3,8 % en vigueur. Le produit de ce taux sera toutefois amputé d'un prélèvement par l'Etat équivalent à 0,35 % destiné à alimenter un (autre) fonds de péréquation dont le mécanisme prévu laisse à penser qu'il sera très défavorable à la Sarthe.

Le produit des **droits de mutation** est ainsi estimé au même niveau que celui inscrit au BP 2013, soit 38 M€ compte-tenu de la tendance constatée sur le marché des transactions immobilières (près de - 9 % en 2013)

Par ailleurs, l'écotaxe PL reportée au milieu de l'année 2014 **annule une prévision de 2,4 M€** de recettes pour le Département.

Baisse de certaines ressources

Baisse du fonds de péréquation des droits de mutation : 3 M€ sont inscrits contre 4 M€ en 2013, en raison de la moindre alimentation du fonds liée au ralentissement du marché immobilier et de la modification par la loi de finances pour 2013 des critères d'éligibilité au fonds

Baisse significative de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

L'inscription de 54 M€ en baisse de – 2 M€ par rapport à la réalité perçue en 2013 (56 M€) est optimiste vis-à-vis de la volatilité de cette ressource qui devrait être inférieure dans la réalité.

- L'équilibre et les possibilités

Gestion prévoyante : la mobilisation de la provision réalisée en 2013

Le « ballon d'oxygène » de la provision faite sur le résultat 2012 (+ 5M€), sera mobilisé pour permettre de faire face à la dégradation de certaines recettes.

L'effort volontariste pour contenir les autres dépenses de fonctionnement, permet de tenir l'objectif d'évolution globale inférieur à 3% soit 2,16%.

Investissement à 105 M€ en progression de près 8%

L'équilibre des dépenses/ recettes de fonctionnement permet de conserver un taux d'épargne brute supérieur à 7% (engagement de mandat), ce qui préserve la capacité d'investissement et autorise un effort significatif à travers le plan de soutien à l'économie sarthoise.

Les dépenses d'investissement du BP 2014 sont égales à 105,1 M€, soit +7,7 M€ ou +7,94% par rapport au BP 2013.

En chiffres ...

	Fonctionnement	Investissement	Total en M€	Répartition
Agir toujours plus pour l'emploi et l'éducation	108,1	28,3	136,4	21,9%
Développement économique : stimuler l'activité	3,3	3,9	7,2	1,2%
Accompagner les publics en difficulté vers l'emploi	73,1	0,2	73,3	11,8%
Agriculture : valoriser nos atouts	3,0	0,3	3,3	0,5%
Tourisme : conforter l'attractivité de la Sarthe	0,7	1,7	2,3	0,4%
Éducation : préparer l'avenir	28,0	22,4	50,3	8,1%
Favoriser le développement durable et équilibré du territoire	65,9	59,4	125,3	20,1%
Accompagner le développement de tous les territoires	1,3	10,2	11,4	1,8%
Environnement : préserver notre cadre de vie	0,7	1,9	2,6	0,4%
Transport : faciliter les déplacements	29,3	0,0	29,3	4,7%
Routes : relier les territoires	25,2	16,0	41,2	6,6%
Encourager l'accès à la culture pour tous	5,7	3,3	9,0	1,4%
Promouvoir les pratiques sportives	3,6	3,3	6,9	1,1%
Moderniser les réseaux	0,1	23,9	24,0	3,9%
Hydraulique	0,1	0,8	0,9	0,1%
Renforcer la Solidarité de proximité	271,2	8,5	279,7	44,9%
Enfance Jeunesse Famille : prévenir, soutenir, protéger	67,0	0,1	67,1	10,8%
Anticiper le vieillissement de la population	79,5	1,9	81,4	13,1%
Personnes handicapées : vers plus d'autonomie	80,5	0,0	80,5	12,9%
Territorialiser l'action	22,0	0,0	22,0	3,5%
Garantir une offre de santé publique et médicale de qualité	0,5	0,6	1,0	0,2%
Renforcer la cohésion sociale et territoriale	0,9	0,1	1,0	0,2%
Proposer une offre diversifiée de logements économiques	2,8	4,9	7,7	1,2%
Contribuer à garantir la couverture des risques sur le territoire	18,1	1,0	19,1	3,1%
Projet d'administration : modernisation et performance	51,4	29,8	81,2	13,0%
Finances : garantir les équilibres	11,1	19,5	30,6	4,9%
Moyens internes : sécuriser et optimiser	9,6	10,1	19,7	3,2%
Ressources humaines : anticiper et maîtriser	29,0	0,0	29,0	4,7%
Information et communication	1,8	0,1	1,9	0,3%
Total	496,6	126	622,6 M€	

COMMISSION DE L'EMPLOI, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Président de Commission : **Jean-Pierre Vogel**

Vice-Président, en charge des affaires relevant de Sarthe Développement : Louis-Jean de Nicolaÿ



► Développement économique : stimuler l'activité



Nouveau en 2014 : fonds départemental d'avance remboursable > 0,5 M€
Mise en place d'un Fonds d'avances remboursables au profit des PME-PMI avec l'objectif d'accompagner de 5 à 10 projets par an (cf p 3).

Soutien spécifique aux filières > 0,4 M€ en investissement et 0,62 M€ en fonctionnement.

Lancement du projet « **Le Mans acoustique** » pour une meilleure valorisation du potentiel acoustique sarthois et mançais en lien avec l'Institut de Recherche Technologique Jules Verne

Accompagnement au fonctionnement (sur 3 ans) et aux dépenses d'investissement de la **Ruche numérique**, espace de pépinière et d'accueil pour des jeunes entrepreneurs du web et des TIC.

Renouvellement du soutien à l'**Institut de l'Automobile du Mans (IAM)** et dans le secteur agro-alimentaire avec la plateforme **Ligepack**.

► Tourisme : conforter l'attractivité de la Sarthe

La Sarthe à vélo : fin de l'implantation du jalonnement directionnel sur les 450 km du tracé et l'implantation des RIS et Totems courant 2014.

Le tourisme fluvial : recherche de développement et d'une meilleure adaptation de l'offre aux usages des plaisanciers. En 2013, comptabilisation de passage de 10.000 bateaux aux écluses, en dépit des mauvaises conditions météorologiques au printemps.

Mise en œuvre d'actions de soutien aux filières telles que l'**activité de camping-car, le tourisme de découverte économique, la promotion des filières nature et jardin.**

Poursuite du développement des activités sportives de plein air et de loisir et l'amélioration de la qualité de l'offre territoriale au travers du soutien aux labellisations notamment tourisme handicap.



► Accompagner les publics en difficulté vers l'emploi

• ALLOCATIONS : 61,01 M€ soit +10%

Augmentation du nombre de foyers allocataires (effet volume de 4 M€) de 7,9 % sur 2014 et à la revalorisation de l'allocation (effet valeur de 1,5 M€)

• INSERTION

Le Programme Départemental d'insertion 2013/2015 s'appuie sur des conventions d'objectifs et de moyens triennales avec 48 organismes pour **78 actions d'insertion**.

Le bilan de ce nouveau Programme montre une amélioration du taux d'occupation des places financées de 11% et une amélioration des taux de sorties dynamiques et en emploi durable par rapport à 2012.

Pour 2014, 3 558 places seront conventionnées, **soit une augmentation de 554 places** en raison de la mise en place de 300 places au titre des actions de mobilisation et du démarrage de Voiture and Co.

• EMPLOI

Au total, dans le cadre du soutien de la politique de l'emploi par le cofinancement de contrats aidés, c'est un effort supplémentaire de notre collectivité représentant **175 contrats supplémentaires** par rapport à 2013, soit une hausse de 15,6%.

Reconduction de l'engagement financier du Département à hauteur de 70 emplois d'avenir potentiels pour les allocataires du RSA.

COMMISSION DE LA SOLIDARITÉ : ENFANCE-FAMILLE, PERSONNES AGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Présidente de Commission : **Béatrice Pavy-Morançais**

Vice-présidente, en charge des affaires relevant du secteur Personnes Agées et Personnes Handicapées : Nicole Agasse



2014 sera marqué par l'élaboration du **schéma départemental unique** regroupant les domaines Enfance-Famille, Personnes Handicapées et Agées autour du parcours de vie des personnes ainsi que par la **mise en œuvre des Projets Médico-Sociaux de Territoire**.

Les dépenses de Solidarité sont en **hausse de 5,01 % (+7,9 M€) par rapport au BP 2013**.

► Enfance Jeunesse Famille : prévenir, soutenir, protéger

En 2014, restructuration des établissements gérés par la Fondation d'Auteuil et le développement de l'activité de la Maison d'enfants le «Belvédère» à Mamers soit une augmentation du budget des MECS de 1,5 M€ (+10,96%).



Incertitude concernant l'accueil de mineurs étrangers isolés qui contribue à l'augmentation de la dépense pour l'aide sociale à l'enfance. Le nombre pour la Sarthe n'est toujours pas connu.

La forte croissance des Accueil Educatif en Milieu Ouvert (AEMO) due à une prescription croissante par les magistrats, conduit à une progression de 283 000 € du budget 2014 par rapport au BP 2013.

L'évolution des enfants confiés à l'ASE :

	2010	2011	2012	Aout 2013
Enfants confiés à l' ASE dont placement direct	1279	1263	1320	1363

► Anticiper le vieillissement de la population

2014 verra le maillage total du territoire avec la création d'une 3ème MAIA (Maison d'accueil et d'intégration des malades d'Alzheimer) sur les pays Sarthe Nord et Perche Sarthois.

Soutien des services d'aide à domicile par l'expérimentation d'une nouvelle tarification et la signature de contrats d'objectifs et de moyens.

APA : Un rythme annuel d'évolution du nombre et des dépenses d'APA à domicile relativement stable.

Evolution des bénéficiaires :

	2008	2009	2010	2011	2012	09/2013	Prév.2014
A domicile	5176	5141	5085	5199	5185	5103	5100
En établissements	4937	5057	5160	5350	5527	5667	5700
TOTAL	10113	10198	10245	10549	10712	10770	10800

Pour les majeurs vulnérables : expérimentation d'une cellule départementale de coordination des informations préoccupantes concernant les personnes âgées et les personnes handicapées, à domicile et en établissement)

En établissement, **création d'environ 37 places** et participation à la création de 40 emplois d'avenir dans les EHPAD, dans la limite de 2 par EHPAD

► Personnes handicapées : vers plus d'autonomie

Une dépense nette en hausse de 9,59 % (5,12 M€) par rapport au BP 2013

	2010	2011	2012	2013 (sept.)	2013 (prév.fin déc.)	2014 (prév.)
TOTAL ACTP / PCH	1559	1586	1725	1738	1765	1860



Il est constaté une évolution des bénéficiaires plus forte pour les -20 ans que pour les plus de 20 ans.

En 2014 : ouverture de **69 places supplémentaires en 2014** auquel il convient d'ajouter le report en année pleine des ouvertures en 2013 (89 places)

► Dans le domaine de la territorialisation

Mise en place des **projets médico-sociaux de territoires (PMST)** sur l'ensemble du territoire départemental.
Réflexion sur l'évolution des métiers de la polyvalence afin de mieux accompagner les Sarthois.

► Garantir une offre de santé publique et médicale de qualité

Création de **4 maisons de santé pluridisciplinaires** supplémentaires (Rives de Sarthe, Pays Belmontais, Loir et Bercé, Val de Braye) **soit 19 pôles de santé** en Sarthe à l'horizon 2014/2015.

2014 : installation de 3 professionnels dont un à Conlie et un à Brûlon grâce aux contrats d'engagement
A ce jour : 26 contrats d'engagement en médecine et 11 en odontologie et 102 et 181 aides aux stages externes et internes. Installation en 2013 de professionnels à Conlie, La Flèche, Vibraye, Courdeanche et Tennie.

COMMISSION DE LA RÉUSSITE EDUCATIVE : COLLÈGES ET TRANSPORTS

Président, en charge des affaires relevant des transports : **Régis Vallienne**
Vice-Président, en charge des affaires relevant des collèges : Charles Somaré



► Collèges : préparer l'avenir



Poursuite des **opérations déjà lancées** durant l'année 2014 et **réalisation de cinq opérations structurantes** : Château-du-Loir, Le Lude, Fresnay-sur-Sarthe, Les Sources Le Mans, Noyen-sur-Sarthe avant la mise en œuvre du Plan collège performant.

Plan collège : première tranche de 5 ans représentant un montant d'engagement évalué à 119 M€ (pour un Plan collège estimé à 330 M€ sur 15 ans) : Arnage, Champagné, Conlie, Coulaines, La Flèche (Petit Versailles), Le Mans (Maroc-Huchepie), Loué, Mulsanne, Parigné-L'Évêque.

Engagement de **3 M€ pour engager des opérations de maintenance patrimoniale** en complément des travaux de restructuration lourde.

Lancement de l'expérimentation du **volet numérique** du Plan collège performant sur 5 premiers établissements : Bonnétable, Connerré, La Ferté-Bernard, Berthelot et La Madeleine (Le Mans),

Raccordement de **34 collèges en liaison Très Haut Débit** par l'acquisition des D.I.U. (Droits Imprescriptibles d'Usage) nécessaires sur le réseau fibre optique et le complément du réseau de desserte

► Soutenir l'enseignement privé

Poursuite du soutien en investissement et fonctionnement
6519 élèves sont collégiens dans les 20 établissements privés

► Améliorer les conditions de vie scolaire

Poursuite des Chèques 72 pour les élèves de 3ème et des dotations globalisées pour les sorties scolaires des collèges.

► Proposer aux étudiants une offre de formation supérieure performante

Inscription de 1,0 M€ pour l'Institut de Recherche de Technologie (I.R.T.) Jules Verne bien que l'enseignement supérieur ne relève pas des compétences du Conseil général

► Transports : Faciliter les déplacements à travers les transports scolaires et voyageurs



Poursuite des différentes actions pour les **transports de voyageurs**, MobiliTis, la mise en œuvre des Transports à la Demande.

Transports scolaires : inscription d'un montant global de 22 M€ pour 16 850 élèves empruntant les 485 circuits scolaires et 512 élèves handicapés (moyenne de 5 100 € par élève).

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES, DES INFRASTRUCTURES ET DES ROUTES

Président : **Dominique Le Mèner**

Vice-Président, en charge des affaires relevant de l'Aménagement Numérique des Territoires : Louis-Jean de Nicolaï



► Poursuivre l'aménagement des territoires pour favoriser leur développement

Participation de **3,6 M€** aux premiers investissements du **SmsAn**, dont 1,6 M€ dans le cadre du plan de soutien à l'économie.

Priorité au **raccordement à la fibre** des collèges mais aussi des Espaces Numériques de Proximité et des Maisons Pluridisciplinaires de Santé.

► Routes : relier les territoires



2014 : poursuite des **déviations de Saint-Calais et de Vaas**

Lancement de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du **Barreau de raccordement de la RD 323 avec l'A11** pour éviter le trafic dans les zones habitées de Connerré et Beillé.

Rocade nord : Autorisation de Programme de 3 M€ et 1,2 M€ en crédit pour la mise à 2x2 voies de la Rocade Nord-Est, entre les routes de Ballon et de Bonnétable.

Dans le cadre du plan de soutien à l'économie, **intensification du programme d'aménagement** d'itinéraire du Schéma Routier : mise hors gel de la RD 305 entre Château-du-Loir et l'A28, renforcement de la RD 7 (La Ferté-La Bosse), de la RD12 (Courcelles-la-Forêt – Mézeray), études pour la suppression du passage à niveau de Rouessé-Vassé, modernisation de la RD11 (Bruère-sur-le-Loir – Le Gué-de-Mézières)

Inscription de 1,8 M€ pour les **opérations de sécurité** des programmes 2014 et antérieures.

Poursuite de l'**aide à la voirie communale** pour les communes de moins de 2500 habitants (instaurée en 1977) avec une autorisation de programme de 1,6 M€ et 450 000 € engagés.

► Diversifier l'offre de logement pour contribuer à la cohésion sociale

En 2014, intensification du programme de **réduction de la fracture énergétique** du fait de l'élargissement du périmètre des aides de l'ANAH.

Maintien de l'effort sur le **Fonds de Solidarité Logement** (FSL) avec une charge nette de **1,29 M€**.

En appui de l'aide de l'ANAH, intensification de la **lutte contre l'habitat indigne**.

Soutien du Conseil général à **Sarthe Habitat** pour la réhabilitation de son patrimoine avec **1,6 M€** inscrits dont 0,645 M€, dans le cadre du plan de soutien à l'économie

Poursuite de l'aide aux propriétaires occupants à revenus modestes pour la rénovation thermique, à travers le PIG « **Habiter Mieux** » et notre contribution au Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART).

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Président : **Gérard Véron**

Vice-Président, en charge des affaires relevant du Développement Local : Michel Paumier



► Agriculture : valoriser nos atouts



Poursuite des actions sur les **circuits courts** notamment en structurant des filières d'approvisionnement avec le Pays du Mans.

Dans le cadre du plan de soutien à l'investissement, mise en place d'une **nouvelle aide concernant le plan de modernisation des bâtiments d'élevage**, en lien avec les nouveaux besoins de mises aux normes (autorisation de programme de 200 000€)

Laboratoire :

Le **Groupement des laboratoires départementaux** de Loire Atlantique, du Maine et Loire et de la Sarthe appelé **Inovalys** sera lancé le 1er janvier 2014 mais la mise en place opérationnelle du groupement n'interviendra qu'au 1er avril 2014.

► Politiques de l'eau

Financement par le Département avec Le Mans Métropole des travaux de **protection contre les inondations du quartier Crétois** sur la Ville du Mans soit 500 000 € d'inscrit au BP2014.

Inscription de 1,1 M€ dont 240 000 € au titre du plan de soutien à l'économie pour la **réalisation de passes à poissons** sur les barrages de la Sarthe aval navigable.

Ces travaux répondent à l'obligation suite au classement de la Sarthe aval en liste 2, de maintenir la navigation et de bénéficier des aides actuellement disponibles de l'Agence de l'eau et de la Région ainsi que de l'affectation des ressources de la Taxe d'Aménagement.

Sécurisation et préservation de la ressource en eau potable : inscription d'une autorisation de programme de 1 M€ pour financer les projets prioritaires en matière de sécurisation de l'alimentation en eau potable.

► Accompagner le développement des territoires

Prolongation de l'expérimentation de la **Maison du Département à Mamers**.

Elle constitue un nouveau service d'accueil et d'information territorialisé, fortement orienté sur le service à la personne et monte en puissance au fil des mois.

Accélération en 2014 de la **Société publique locale « Agence des Territoires de la Sarthe »** avec la fin décidée de l'ATESAT et la perspective que soient confiées aux départements les missions d'appui à l'ingénierie auprès des communes (projet de loi de décentralisation).

La Société publique locale Agence des Territoires de la Sarthe compte aujourd'hui 99 actionnaires : 92 communes, 6 communautés de communes et le Département.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Présidente : **Fabienne Labrette-Ménager**

Vice-Président, en charge des affaires relatives à la Biodiversité : André Trottet



► Environnement, préserver notre cadre de vie

Dans le domaine de l'assainissement collectif, un effort important a été réalisé depuis 17 ans avec un accompagnement majeur du Conseil général de près de 50 M€ vers les communes.

Poursuite de l'accompagnement sur le plan financier et sur le plan technique de l'**assainissement collectif**.

Présentation du projet schéma des **Espaces Naturels Sensibles** : après 20 ans d'actions ponctuelles, La politique du Département en matière va être précisée dans un schéma qui structure mieux les actions, professionnalise les animateurs et préconise d'ouvrir et d'expliquer ces espaces au public.

PEDMA : Poursuite du développement du compostage au sein des collèges. Associé à des actions de limitation du gaspillage alimentaire, l'objectif est de réduire la production des déchets.

Mise en œuvre d'un plan de 26 actions pour le **Plan Climat Energie** voté en juin dernier couvrant 4 domaines :

- achats à impact carbone réduit
- chantiers aussi peu carbonés que possible
- optimisation des déplacements
- sobriété énergétique de notre parc immobilier

10 ans des Trophées du développement durable des collèges en 2014. Le thème est le retour à la terre avec les circuits et l'approvisionnement en produits locaux, le gaspillage alimentaire et le compostage. Un master trophée récompensera le meilleur collège depuis 10 ans.

► Réseau de distribution publique d'électricité et mise en souterrain du réseau

33,8% des dépenses d'investissement du Conseil général sont pour les réseaux

Augmentation de la mise en souterrain des nouvelles lignes HTA dans le cadre des programmes de renforcement et de sécurisation du réseau.

Opérations en cours ou à l'étude pour les actions de maîtrise des risques électriques aux abords des exploitations agricoles suite à la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la MSA, la FDSEA et ERDF, signée en 2013.



Lancement d'une étude de faisabilité de la création d'un **réseau départemental de bornes de recharge pour véhicules électriques** associant les Communautés de Communes intéressées.

COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Présidente : **Véronique Rivron**

Vice-Président, en charge des sports : Joël Méténier



► Encourager l'accès à la culture

Mise en action des nouvelles orientations du Schéma départemental des enseignements artistiques élargi à la danse et au théâtre, et renforcé pour les musiques actuelles.

Les 22 établissements adhérents au schéma maillent le territoire sur 214 communes. Ainsi 82% des communes sarthoises ont au moins un élève inscrit dans une école adhérente au Schéma.

Soutien à la création et la diffusion par des aides directes aux compagnies implantées sur le territoire, des commandes directes ou de financements croisés avec d'autres collectivités, Soutien des lieux et actions de diffusion en Sarthe.

Poursuite de l'accompagnement des opérations de **conservation du patrimoine** (protégé et non-protégé) et de la valorisation patrimoniale et culturelle autour des sites départementaux.

► Offrir des services culturels de qualité : B.D.S et Archives

Discussions engagées avec l'Etat pour envisager la signature d'un Contrat Territorial Lecture afin de mutualiser la médiation et la diffusion des ressources numériques, la mise en œuvre d'actions culturelles ciblées ou l'adaptation du bâtiment accueillant aujourd'hui la B.D.S.

Présentation à l'Assemblée du **schéma départemental de la lecture publique** pour l'accompagnement du Conseil général pour les années à venir (2014-2020) entraînant une révision du plan lecture actuel et un fléchage des aides départementales vers des équipements structurants, ainsi qu'une réflexion sur le rôle de la **Bibliothèque départementale** dans cette mise en œuvre.

Archives : au titre du plan de soutien en investissement, programmation de travaux pour permettre l'équipement en rayonnages d'archives du 4^{ème} étage des ailes Ouest puis Est du bâtiment des archives départementales.

Objectif cible de porter de 320 à 600 mètres linéaires par an le volume d'archives classées et mises à disposition au public.

► Promouvoir les pratiques sportives

Présentation du **schéma départemental des sports de nature**, seule compétence départementale obligatoire en matière de sport.

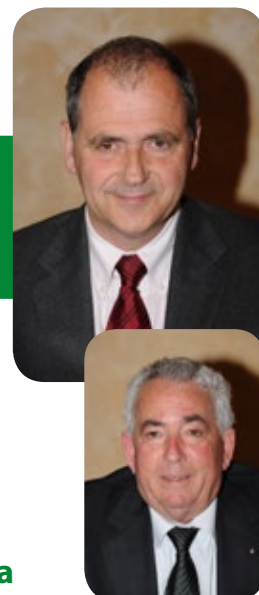
Poursuite du soutien au sport amateur à travers les aides accordées aux clubs évoluant en national, aux comités sportifs départementaux, ainsi que celles attribuées aux collectivités et associations pour améliorer leurs équipements sportifs et assurer le développement des sports de nature, véritable vecteur touristique de la Sarthe

Soutien des **actions sportives promotionnelles**, en apportant une aide aux différentes manifestations d'envergures nationales et internationales se déroulant en Sarthe contribuant à promouvoir l'image « sportive » du département.

COMMISSION DES FINANCES, DES RESSOURCES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Président : **Fabien Lorne**

Vice-Président, en charge des affaires relevant des Ressources Humaines :
Michel Royer



► Ressources Humaines : moderniser notre gestion et promouvoir la cohésion

2111 agents travaillent au Conseil général

Poursuite de la maîtrise des effectifs notamment par le redéploiement de postes.

Création d'une cellule « financements innovants », pour la mise en oeuvre du plan collège performant et du plan stratégique du patrimoine.

► Adapter notre système d'information et maîtriser nos moyens généraux

En 2014, poursuite de la modernisation et des processus administratifs conformément aux priorités du schéma directeur du système d'information adopté en 2012 avec notamment les études en cours de la Gestion de la Relation Usager, la Gestion Electronique de Document (dématérialisation) et l'Outil de gestion patrimoniale (pour la mise en oeuvre du plan stratégique du patrimoine).

► Patrimoine immobilier et logistique : vers un plan stratégique

Adoption du Plan stratégique du patrimoine

En 2014, le plan portera principalement sur la réalisation d'études de conception ou de faisabilité. Le pic d'investissement se situera au cours des années 2017-2019. Les différentes actions représentent un volume total d'investissement brut estimé à 50 M€, susceptible d'être financé pour partie par les économies de loyers (8,1 M€), le produit des différentes cessions des immeubles libérés...

► Garantir la couverture des risques sur l'ensemble du territoire : Service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe

Continuité et respect de la convention triennale (2012-2014) et élaboration de la prochaine convention (2015-2017)

17,4 M€ sont nécessaires au fonctionnement du SDIS de la Sarthe financé par le Conseil général soit + 3,9 %.

Internalisation de la **médecine du travail** avec mutualisation entre le SDIS et le Conseil général (ainsi que la Région des Pays de la Loire) à compter du 2^{ème} semestre 2014.

A signaler que le Département vient de recevoir « **le label employeur partenaire des sapeurs-pompiers 2013** » qui est un label national remis à l'occasion de la Sainte Barbe au titre de l'action volontariste de la collectivité « employeur » pour ses actions facilitant la mise en oeuvre du volontariat par ses agents



L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET : 623,1 M€

En mouvements réels, hors mouvements de trésorerie, l'équilibre est le suivant :

	BP 2013 (en €)	BP 2014 (en €)	Évolution
Dépenses de fonctionnement	486 114 527	496 625 003	2,16 %
Dépenses d'investissement	119 469 356	126 003 443	5,47 %
TOTAL	605 583 883	622 628 446	2,81 %
Recettes de fonctionnement	529 713 072	544 692 439	2,83 %
Recettes d'investissement	75 870 811	77 936 007	2,72 %
TOTAL	605 583 883	622 628 446	2,81 %

► L'épargne

L'épargne brute, excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de même nature, s'élève à **48,1 M€** (43,6 M€ au BP 2013) soit un taux d'**épargne brute de 8,82%** (**8,23 % au BP 2013**).

L'épargne nette, épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette, s'élève à **28,5 M€** permettant d'atteindre un taux d'épargne nette de **5,24%** (**4,38 % au BP 2013**).

La Capacité de désendettement (encours sur Épargne Brute) passe donc de 5,65 années à 4,70.

Le Fonctionnement

À périmètre constant, hors prise en compte d'écritures comptables obligatoires (recours sur successions...), les évolutions sont les suivantes :

	BP 2013	BP 2014	Évolution
DÉPENSES	461 096 527	475 564 503	3,14%
RECETTES	501 695 072	521 389 439	3,93%

A – LES RECETTES de fonctionnement : 544,7 M€

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 544,7 M€, soit une progression de + 15 M€ ou + **2,83%**.
A périmètre constant, la progression serait de + **3,93%** par rapport au BP 2013 et de +3,34% par rapport à l'ensemble des autorisations budgétaires 2013 (BP+BS+DM hors excédent antérieur).

1) Les dotations de l'État : 144,9 M€ (148,8 M€ au BP 2013),
soit **26,6%** des recettes de fonctionnement

- La Dotation Globale de Fonctionnement : **95,5 M€ (- 4 M€ soit - 4 %)**
- La Dotation Générale de Décentralisation : **3,74 M€ (= BP 2013)**
- La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : **15 M€**
- Les Allocations compensatrices : **6,55 M€ (7,05 M€ au BP 2013 soit - 7%)**
- La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : **20,8 M€ (20,2 M€ au BP 2013)**
- Les dotations du dispositif RSA (FMDI) : **3,3 M€ (= BP 2013)**

2) La fiscalité directe : 173,8 M€ (159,7 M€ au BP 2013),
soit **31,9%** des recettes de fonctionnement, dont

- La taxe sur le foncier bâti : 99,4 M€ (94,8 M€ au BP 2013), soit 18,2 % des recettes de fonctionnement
- La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) : 54 M€ (52,8 M€ au BP 2013)
- Le fonds de péréquation de la CVAE : 1 M€ (1,3 M€ notifié en 2013)
- Le nouveau fonds de péréquation en 2014 alimenté par les frais de gestion de la taxe foncière sur le bâti : 7,2 M€ (simulation)

3) La fiscalité indirecte : 165,5 M€ (161,7 M€ au BP 2013),
soit **30,4%** des recettes de fonctionnement

La fiscalité transférée : 103,2 M€ (contre 103,4 M€ au BP 2013), soit 19,0% des recettes de fonctionnement
Il s'agit de la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) (67,1 M€) et de la Taxe intérieure sur les produits de consommation énergétique (TIPCE) (36,1 M€).

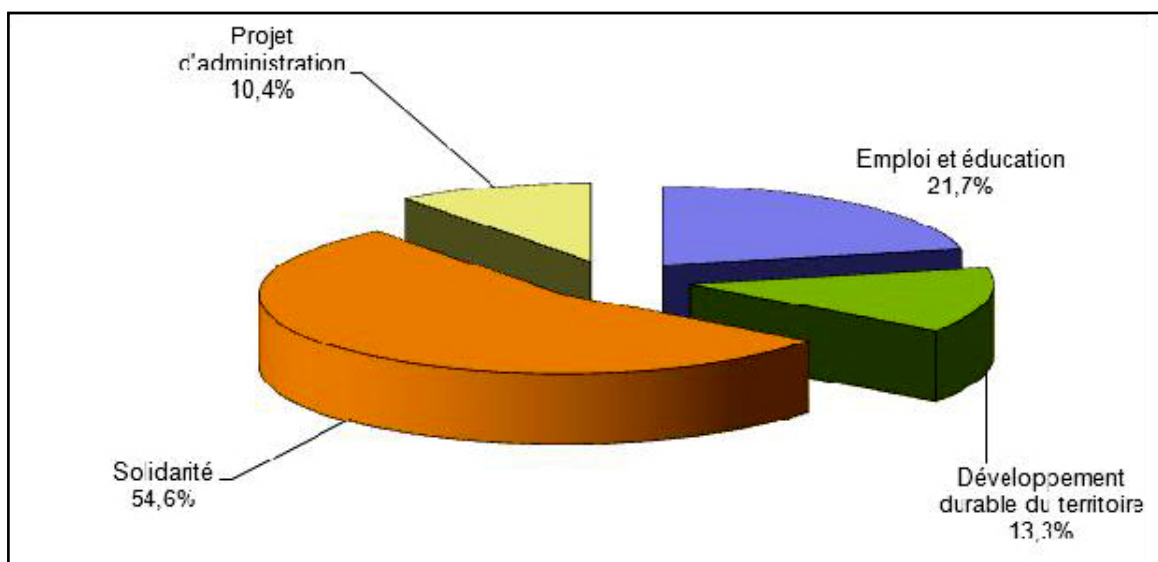
- La fiscalité indirecte : 56,3 M€** (contre 53,2 M€ au BP 2013), soit 10,3% des recettes de fonctionnement
- Les droits de mutation et taxes additionnelles : 38 M€, intégrant la hausse maximale du taux autorisé (38 M€ au BP 2013)
 - La taxe nationale sur les véhicules de transports de marchandises (TPL) : **2,4 M€**
 - La taxe départementale sur l'électricité : 6,1 M€ (5,9 M€ au BP 2013)
 - La taxe communale sur l'électricité : 7 M€ (6,4 M€ au BP 2013)
 - La taxe d'aménagement : 2,55 M€ (1,4 M€ au BP 2013)
 - La taxe départementale sur les espaces naturels sensibles : 0,2 M€ (1,1 M€ au BP 2013)
 - La taxe CAUE : 0,05 M€ (0,4 M€ au BP 2013)
 - La taxe additionnelle de séjour : 0,04 M€ (identique au BP 2013)

La péréquation horizontale nationale des droits de mutation : 5,9 M€ (5 M€ au BP 2013),
soit 1,1% des recettes de fonctionnement

4) Les autres recettes de fonctionnement : 59,6 M€
soit **11,2%** des recettes de fonctionnement (- 3,9 M€ / BP 2012)

B – LES DÉPENSES de fonctionnement : 496,6 M€

Les dépenses de fonctionnement qui vous sont proposées s'élèvent à 496,6 M€, (contre 486,1 M€ au BP 2013, soit + 10,5 M€) majoritairement orientées en faveur de la solidarité (54,6%). Ces dépenses progressent de 2,16% par rapport au BP 2013.



	Montant en M€	Répartition (en %)	Evolution
Agir toujours plus pour l'emploi et l'éducation	108,1	22%	
Accompagner les publics en difficulté vers l'emploi	73,1	15%	+ 5,5 M€ soit + 9,93%
Éducation : préparer l'avenir	28,0	6%	
Favoriser le développement durable et équilibré du territoire	65,9	13%	
Transport : faciliter les déplacements	29,3	6%	
Routes : relier les territoires	25,2	5%	+0,4 M€ soit + 2,98 %
Renforcer la Solidarité de proximité	271,2	55%	
Enfance Jeunesse Famille : prévenir, soutenir, protéger	67,0	13%	+ 2,1 M€ soit + 3,43%
Anticiper le vieillissement de la population	79,5	16%	+1,6 M€ soit + 2,43%
Personnes handicapées : vers plus d'autonomie	80,5	16%	+ 3,7 M€ soit + 5,31%
Projet d'administration : modernisation et Performance	51,4	10%	
Ressources humaines : anticiper et maîtriser	29,0	6%	+ 1,8 M€
Total	496,6		

► L'investissement

(Hors mouvements de trésorerie)

	BP 2013	BP 2014	Évolution
Dépenses	119 469 356	126 003 443	5,47%
dont dépenses hors dette	99 069 356	106 467 995	7,47%
dont amortissement du capital	20 400 000	19 535 448	-4,24%
Recettes	75 870 811	77 936 007	2,72%
dont recettes hors emprunts	36 394 611	36 796 420	1,10%
dont recettes d'emprunts	39 476 200	41 139 587	4,21%

A – LES RECETTES d'investissement : 77,9 M€

Le montant global des recettes d'investissement s'élève à **77,9 M€**, en progression de 2,72%.

Les dotations et participations de l'État : 10,1 M€ (contre 10,8 M€ au BP 2013) soit 13% des recettes d'investissement

- le FCTVA (fonds de compensation pour la TVA) : 5,3 M€
- la DGE (dotation générale d'équipement) : 1,3 M€
- la DDEC (dotation départementale d'équipement des collèges) : 2,8 M€
- la dotation « produit des amendes radar » : 0,7 M€

Les recettes attendues au titre de programmes particuliers (surtout électrification et routes) : **21,9 M€** (contre **22,8 M€** au BP 2013) soit **28%** des recettes d'investissement

Les cessions de patrimoine : 3 M€

Les remboursements de prêts et avances : 1,08 M€ dont 1 M€ pour les prêts FSL et pour les prêts aux personnes âgées destinés à la réhabilitation de logement.

Les recettes liées aux opérations pour compte de tiers : 0,73 M€

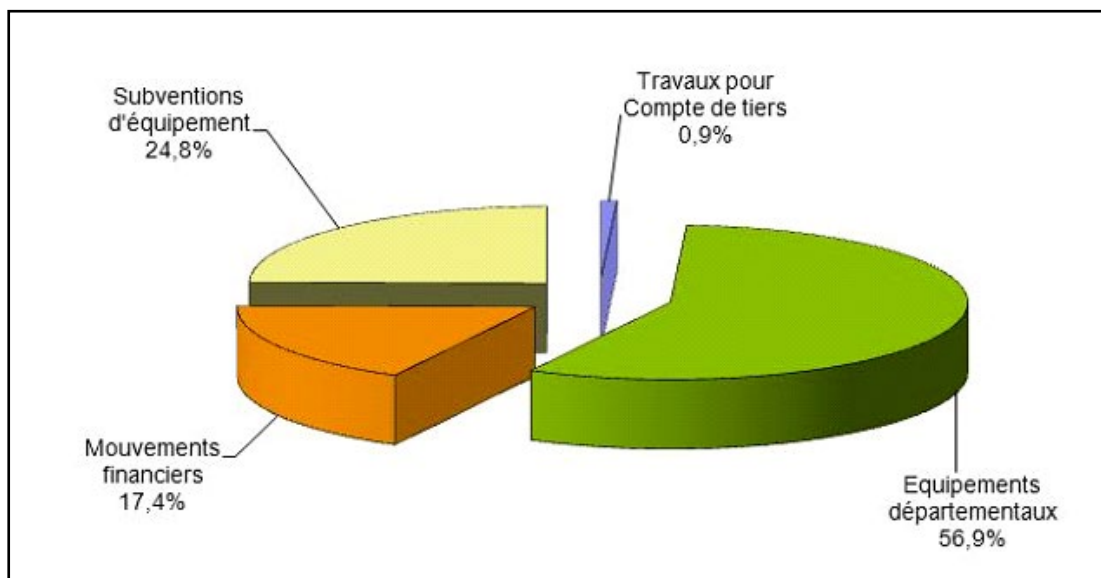
Les emprunts d'équilibres ou à « mobiliser » : 41,1 M€ soit **52,8%** des recettes réelles d'investissement (39,5 M€ au BP 2013). Le montant des emprunts nécessaires à l'équilibre du budget représente ainsi 38,6% des investissements hors dette (39,8% au BP 2013).

B – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 126 M€ (+5,47%)

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **126 M€**, en progression de 5,47%.

Hors remboursement de l'annuité en capital (19,5 M€ contre 20,4 M€ au BP 2013) et avances sur marchés (1,37 M€), les dépenses d'investissement s'élèveront à **105,1 M€** contre 97,4 M€ au BP 2013, soit une **progression de + 7,94%**.

Le plan de soutien en investissement que le Conseil général mettra en œuvre en 2014 se traduira par un effort du Département de 8 M€



1) Les équipements départementaux : 71,7 M€ (56,9% des dépenses d'investissement)

	Montant en M€	%
Agir toujours plus pour l'emploi et l'éducation		
Éducation : préparer l'avenir	20	28 %
Favoriser le développement durable et équilibré du territoire		
Routes : relier les territoires	13,0	18,2%
Encourager l'accès à la culture pour tous	1,5	2,1%
Moderniser les réseaux	23,8	33,2%
Projet d'administration : modernisation et performance		
Moyens internes : sécuriser et optimiser	9,8	13,8%

2) Les subventions d'équipement versées : 31,3 M€
soit 24,8 % des dépenses d'investissement (29,7 M€ au BP 2013)

	Montant en M€	%
Agir toujours plus pour l'emploi et l'éducation	6,3	20,2%
Développement économique : stimuler l'activité	2,9	9,5%
Éducation : préparer l'avenir	2,2	7,2%
Favoriser le développement durable et équilibré du territoire	18	57,5%
Accompagner le développement de tous les territoires	9,0	28,8%
Routes : relier les territoires	3,0	9,7%
Encourager l'accès à la culture pour tous	1,7	5,5%
Promouvoir les pratiques sportives	3,2	10,4%
Renforcer la Solidarité de proximité	6,9	22,1%
Réaliser 19 maisons pluridisciplinaires ou pôles d'ici 2014	0,6	1,7%
Proposer une offre diversifiée de logements économiques	3,7	11,9%

3) Les dépenses pour compte de tiers : 1,1 M€ (dépenses LGV)

4) Les dépenses financières (capital de la dette, prêts et avances..) : **22 M€** (17,4% des dépenses d'investissement)

- Le remboursement en capital de la dette départementale diminue en 2014 4,2% pour s'établir à moins de 20 M€ (19,5 M€)
- Un crédit de 900 000 € est prévu pour une participation au capital de la SECOS

Ainsi le budget 2014 en mouvements budgétaires réels (hors mouvements de trésorerie) s'établit à 622,6 M€, en augmentation de 2,81% par rapport au budget primitif 2013 :

BP 2013	BP 2014	Évolution
605 583 883	622 628 446	2,81%



Conseil général de la Sarthe

Lucie Desnos, attachée de presse

Tél : 02.43.54.72.99 - 06.85.41.09.48

Mèl : lucie.desnos@cg72.fr

Conseil général

Sarthe

